
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018- 031 du 31 janvier 2018
portant nomination de Monsieur **Roger
KOUDOADINOU** en qualité de Directeur des Examens
et Concours au Ministère des Enseignements
Secondaire, Technique et de la Formation
Professionnelle.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-427 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
sur proposition du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 20 décembre 2017,

D É C R È T E :

Article premier

Monsieur **Roger KOUDOADINOU** est nommé Directeur des Examens et Concours au Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 janvier 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



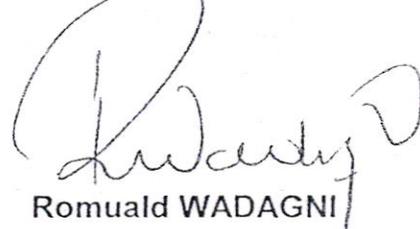
Patrice TALON

Le Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation
Professionnelle,



Mahougnon KAKPO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MESTFP 2 MEF 2 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 INTERESSE 1
JORB 1.-